

LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le projet pédagogique vise à :

1. Garantir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

L'équipe du LPO d'Alembert se mobilise pour **l'égalité des chances** et **lutter contre les discriminations**. Ainsi l'inscription au concours est gratuite et accessible à tous ceux qui souhaitent s'engager dans une formation de travail social.

L'équipe s'engage également à promouvoir et à favoriser l'obtention d'une qualification pour des personnes qui ont au départ peu de connaissances et certaines difficultés de communications écrites ou orales, mais des qualités humaines, des compétences relationnelles, une motivation importante.

Des phénomènes d'exclusion des personnes et des groupes, des disparités dans l'accès aux droits et des pertes de liens sociaux sont aujourd'hui accentués. La spécificité de l'intervention du travailleur social est de considérer les habitants, usagers, bénéficiaires, adhérents comme sujets de droits et de devoirs, de les identifier comme les acteurs centraux du projet qui les concerne, dans un environnement donné. Le contenu de la formation proposera de développer la question des phénomènes discriminatoires, afin que les apprenants puissent disposer de stratégies pour aborder un problème qui ne va de soi ni pour les intervenants, ni pour l'ensemble des autres acteurs.

2. Garantir le caractère professionnel de la formation

Chaque module ou domaine de formation est abordé dans sa dimension éthique et déontologique. La formation est ancrée dans une logique de compétences et de qualification. Elle est fondée sur le référentiel du diplôme.

Le contenu de la formation prend en compte la dimension relationnelle dans le cadre des projets individuels et du développement des potentialités des personnes accompagnées. Elle intègre également la dimension d'animation et d'organisation de la vie quotidienne au sein d'un collectif, pour laquelle l'approche spécifique de l'accompagnant éducatif et social doit pouvoir s'exprimer au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

Enfin l'élaboration des actions éducatives sont réfléchies en considérant l'échelle institutionnelle.

3. Cultiver une pédagogie de la responsabilisation et de l'engagement individuel et collectif : les différents outils de formation

L'apprenant est au centre du dispositif de formation : destinataire et acteur, il est amené à prendre position et à opérer des choix. En s'appuyant sur l'enseignement théorique, sur les différents dispositifs mis en place au cours de la formation, sur un accompagnement individualisé, le professionnel en formation sera amené à élaborer une posture réflexive. Ces éléments lui permettront alors de développer ses compétences et de construire progressivement son identité professionnelle comme acteur du secteur social.

3.1 Le GAPP

C'est un dispositif de formation qui permet de par son cadre, une élaboration collective à partir de situations vécues par les apprenants en stage. A travers ce travail, le professionnel en formation développe une posture réflexive autour de ses pratiques professionnelles.

L'alternance des périodes de stage et des périodes de formation théoriques permettent lors de ces regroupements d'analyser les situations qui interpellent et questionnent les apprenants.

3.2 Pédagogie Institutionnelle

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'équipe de formateurs a choisi d'introduire la pédagogie institutionnelle dans ses pratiques. Cela consiste à créer des institutions (dans le sens de pratiques instituées et discutées avec les élèves), dans le but d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage de tous et toutes.

Ces institutions ont pour objectif de faire émerger et prendre davantage en compte la subjectivité de chacune et chacun dans ce processus de formation. D'un point de vue pratique, cela se traduit par l'instauration de rituels autour de la prise de parole, de responsabilités que prennent les professionnels en formation au sein du groupe.

Nous soulignons aussi l'importance d'une autre institution : le **Conseil**. Il se tient une fois par mois ou entre deux périodes de stage. C'est le seul lieu où formateurs et formés abordent la formation de façon horizontale et où se prennent des décisions qui engagent à la fois les formateurs et les accompagnant éducatif et social en formation.

L'autre objectif de cette approche pédagogique consiste à transmettre des outils pédagogiques que les stagiaires peuvent expérimenter tout au long de leur formation pratique.

3.3 Mise en place de projets transversaux : LSF, atelier d'écriture, Modelage, théâtre Forum.

L'ensemble de ces projets permettent de développer des compétences et des capacités qui conduisent l'accompagnant éducatif et social en formation à construire progressivement son identité professionnelle, mais aussi à pouvoir puiser dans ces diverses ressources ultérieurement afin de proposer un accompagnement de qualité aux usagers.

- **La LSF** : L'initiation à la Langue des Signes française est un atout majeur dans la formation a fortiori si elle accueille des élèves sourds et malentendants. Cet apprentissage permet non seulement de mieux appréhender ce handicap invisible qu'est la surdité, mais également de créer un « pont » entre les accompagnants éducatif et social en formation. Par ailleurs cette langue est communément utilisée comme un outil de communication vers des publics entendants (autistes...) par les institutions médico-sociales.
- **L'atelier d'écriture** : Réel outil de travail et de communication dans le cadre des métiers du social, l'écriture reste néanmoins pour beaucoup une appréhension tant au niveau de la forme que du fond. Un atelier d'écriture permet indéniablement de démystifier l'écrit, voire de se l'approprier, permettant ainsi aux apprenants d'aborder plus sereinement les différents travaux écrits tant sur le terrain de stage que pour la validation de leur diplôme d'Etat.
- **Ateliers artistiques et culturels** : Ces ateliers d'expression, réels outils de médiations éducatives, permettent aux professionnels en formation de découvrir différents domaines culturels et artistiques, de les mettre en pratique pour certains, et enfin de pouvoir se les réapproprier comme support de la relation éducative.

- **Le théâtre Forum** : Un atelier de théâtre forum est proposé en fin de première année. Il a pour objectif de mettre en scène des situations de stage vécues dans lesquelles le stagiaire a rencontré des difficultés. Ce travail est envisagé comme un complément au groupe d'analyse de la pratique. L'élaboration se fait par le biais du jeu théâtral dans le but de s'entraîner à trouver d'autres issues aux situations mal vécues.

4. Développer avec les milieux professionnels la dimension pédagogique de l'alternance

Les terrains de stage sont des sites qualifiants, considérés comme lieux de formation à part entière. La formation s'articule entre formation pratique (terrain de stage) et formation théorique (établissement de formation). Les **trois acteurs : l'apprenant, le formateur école, le formateur terrain/site qualifiant** sont indissociables et complémentaires pour l'acquisition des compétences visées. Les professionnels sont impliqués dans la formation au lycée et participent à la validation de l'année de formation.

LE CONTENU ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Bien que se déclinant en trois spécialités, il est important de souligner que le DEAES est un diplôme unique.

L'architecture générale de la formation préparant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social se déroule, au LPO D'Alembert, sur une période de **18 mois, incluant les périodes de congés scolaires**. La formation théorique s'appuie sur le **référentiel professionnel** associé au diplôme et sa déclinaison en **quatre domaines de compétences**, auxquels sont associés quatre domaines de certification.

DC	Libellé du DC	Enseignements		Total
		Socle	De spécialité	
DC1	Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	126 heures	14 heures	140 H
DC2	Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité	98heures	63 heures	161H
DC3	Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	63 heures	28heures	91h
DC4	Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	70 heures	42 heures	112h
		357 heures	147 heures	504h
		Détermination de parcours		14h*
		Validation acquis des compétences		7h
		Total formation théorique		525h

*Les 14 heures de détermination de parcours représente un module d'information générale aux trois spécialités du diplôme qui précède l'enseignement théorique.

Ces 14 heures doivent permettre aux apprenants de prendre rang dans la spécialité du diplôme sur laquelle ils se positionnent. Au cours de cette période de « détermination de parcours », l'établissement de formation expose les principaux lieux de l'intervention sociale au quotidien, différencie et compare les modalités d'intervention en fonction du lieu de vie de la personne accompagnée en soulignant les compétences et les activités qui les caractérisent respectivement.

La formation se déroule selon le principe de l'alternance entre formation théorique en centre de formation et formation pratique mise en œuvre dans les sites qualifiants.

La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par le candidat.

Dans sa forme complète, la formation comprend **525 heures d'enseignement théorique** (dont les 14h de détermination et les 7h de validation de l'acquisition des compétences) et **840 heures de formation pratique** mises en œuvre sur une période de 18 mois au LPO D'Alembert.

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement personnalisé tout au long de son parcours de formation ; ce suivi repose sur les missions :

- D'accompagnement et d'aide à la réflexion dans la période de détermination du choix de la spécialité
- D'accompagnement par l'équipe enseignante du lycée dans l'élaboration des écrits en vue de la certification
- D'écoute, de conseil et de soutien aux professionnels en formation, afin de favoriser chez ces derniers l'émergence d'un questionnement sur leur pratique et la construction d'une posture professionnelle.

L'équipe enseignante accompagne le parcours de formation pratique des apprenants, effectue les visites de stage et participe à leur évaluation avec les référents professionnels du terrain.

LA FORMATION PRATIQUE EN SITE QUALIFIANT

La formation préparant au diplôme est conçue dans un réel esprit d'alternance, fondement pédagogique des formations sociales qui s'appuie sur des sites de stage ou de professionnalisation dits : « **sites qualifiants** » qui sont, comme l'établissement de formation, un lieu d'acquisition de compétences.

Le LPO d'Alembert propose un parcours de formation complet en voie directe comprenant **deux ou trois stages totalisant 24 semaines** – effectués auprès de publics différents.

Toute période de formation pratique réalisée dans le cadre de la formation du DE AES fait l'objet d'une **convention tripartite** de stage (établissement - élève - terrain) qui s'intègre dans une convention de partenariat établie entre le centre de formation et le site qualifiant.

La pédagogie de l'alternance accorde aux terrains professionnels une dimension qualifiante au moins égale à celle de l'établissement de formation. C'est au moment des périodes de stage que se fait le mieux, pour l'apprenant, le lien entre apports théoriques et méthodologiques d'une part et pratique professionnelle d'autre part, mais ce lien est présent tout au long de la formation, dans la perspective de la professionnalisation.

Contribuent à cette interaction :

- L'intervention de professionnels lors de cours, de présentation de leur structure ou de leur pratique professionnelle, de suivis de travaux, leur participation à des jurys de sélection ou du diplôme d'Etat.
- Les visites d'établissements
- Invitations des apprenants et des formateurs, par les sites qualifiants, à des colloques
- Les différents écrits professionnels.
- Les temps consacrés à l'analyse des pratiques.
- Les visites de stage (au moins six visites au cours des deux ans de formation), réels temps d'échanges (en moyenne deux à trois heures) entre le formateur de terrain, l'enseignant-formateur et le professionnel en formation sur les différents aspects de sa progression et construction de son identité professionnelle qui sont également un excellent moyen, pour les équipes pédagogiques, de s'imprégner de la diversité des réalités professionnelles et de suivre leurs évolutions.

Ces multiples relations entre le LPO d'Alembert et les milieux professionnels, se situant à différents niveaux fondent l'alternance. Cette dernière prend tout son sens avec l'accompagnement formatif qui guide le professionnel en formation dans les liens à opérer entre les apports du terrain et ceux de l'établissement de formation et dans leur traduction en termes de compétences.

L'harmonisation et la régulation de ces apports sont assurées par différents moyens :

- **des groupes d'analyse de la pratique professionnelle (GAPP)** (1 heure 30 par regroupement dès le début des stages). Ces groupes en nombre limité permettent un échange sur le vécu en stage, un suivi des difficultés éventuelles et un approfondissement des motivations des apprenants, de la façon de se positionner professionnellement.
- Un module sur l'acquisition d'**outils méthodologiques** (2 à 3 heures par regroupement). Chaque petit groupe permet un ajustement de la pratique professionnelle, une élaboration de projets plus personnalisés et d'assurer le suivi des situations professionnelles.

Le site qualifiant est partenaire du parcours de formation. Il nomme un tuteur ou **référént professionnel titulaire d'un diplôme en travail social de niveau V minimum**, qui accompagne, encadre et évalue la démarche d'apprentissage. Ce référent écoute, conseille, favorise l'analyse de situations, participe à la mise en place des projets. Il est invité à participer aux réunions de concertation avec les enseignants/formateurs au LPO d'Alembert.

La formation pratique est répartie sur la durée du parcours de formation de façon à permettre la professionnalisation des apprenants sur l'ensemble des domaines de formation, socle et spécialités. Les accompagnants éducatif et social en formation devront obligatoirement effectuer un stage professionnel de 7 semaines minimum (245heures) sur un site en lien avec la spécialité choisie et couvrant les quatre domaines de formation au nombre de domaines de compétences à valider.

Seuls les candidats bénéficiant d'une dispense au titre d'un ou plusieurs Domaines de formation bénéficieront d'une dispense de stage calculée au prorata du nombre d'heures de formation dont ils sont dispensés.

La durée de la formation pratique varie donc ainsi :

Parcours complet	Nbre d'heure de stage pratiques proratisé par DF socle
DF1	296h
DF2	231h
DF3	148h
DF4	165h

Parcours partiel dispense de certification	Nombre d'heures d'un stage de 7 semaines dans la spécialité	Temps de stage complémentaire (à diviser en 1 ou 2 stages)	Nbre d'heures total de la formation pratique
DF1 (pas de dispence)	245 h	595 h	840 h
DF2	245 h	432 h	677 h
DF4	245 h	478 h	723 h
DF2 + DF3	245 h	327 h	572 h

Première Année au lycée d'Alembert :

Le **premier stage** de 8 semaines, soit de 280 heures, pourra s'effectuer dans une structure en lien avec la spécialité ou pas. Néanmoins cette structure doit permettre d'évaluer la totalité des quatre domaines.

⇒ Objectifs de stage 1

- ✓ Repérer, décrire l'environnement d'un service ou d'un établissement,
- ✓ Discerner les grandes lignes du projet pédagogique, thérapeutique, éducatif et les méthodologies du travail engagé,
- ✓ Repérer le rôle de l'AES par le moyen de l'observation participante,
- ✓ Repérer le public et ses éventuelles spécificités de fonctionnement et instaurer une relation
- ✓ Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités
- ✓ Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique et déontologique
- ✓ Participer à l'animation de la vie quotidienne
- ✓ Concevoir, organiser et encadrer une activité de groupe
- ✓ Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives

En deuxième année :

Les apprenants effectueront un ou deux stages, soit un total de 16 semaines. Ils devront choisir un terrain de stage accueillant une autre catégorie de population afin de diversifier leurs expériences en termes de publics et modalités d'intervention et effectuer obligatoirement leur stage en en lien avec la spécialité.

Les objectifs du second stage s'ajoutent à ceux du premier stage.

⇒ **Objectifs de stage 2 :**

- ✓ S'inscrire dans le travail réalisé par une équipe auprès d'un public
- ✓ Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif
- ✓ Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives
- ✓ Élaborer et transmettre l'information
- ✓ Comprendre le mode d'organisation de la structure
- ✓ Prendre connaissance des écrits professionnels et être en capacité d'en rédiger
- ✓ Élaborer une posture d'accompagnant éducatif et social et développer une méthodologie professionnelle.

CONTRIBUTION A LA CERTIFICATION DE L'ENSEMBLE DES DC

Le site qualifiant et l'établissement de formation organiseront conjointement vers la fin de la période de chacun des stages un entretien entre l'apprenant, le référent professionnel et/ou le responsable hiérarchique et l'enseignant-formateur, afin d'évaluer les activités menées par le stagiaire dans tous les domaines de compétences.

Cette évaluation notée sur les feuilles correspondantes du **livret de formation** remises au début du stage sera retournée au LPO d'Alembert au plus tard 15 jours après la fin de chacun des stages.

Les évaluations produites par le site qualifiant concourent à la certification, de tous les DC, organisées au lycée et en centre d'examen à l'issue de la formation.

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Le parcours de formation est jalonné d'**étapes progressives d'élaboration** des écrits préparatoires aux épreuves de certification. Ces écrits font l'objet d'un accompagnement pédagogique et de validations régulières de la part des enseignants/formateurs du lycée selon le calendrier de la promotion concernée.

Chaque domaine de compétences est en correspondance avec un domaine de formation et une ou deux épreuves précises.

Le candidat obtient le diplôme s'il a validé les quatre domaines de compétences compte tenu, éventuellement, des dispenses résultant de la possession d'un diplôme ou d'une validation antérieure des acquis de l'expérience.

Les épreuves de certification sont organisées par le LPO d'Alembert pour les DC2, DC3 et DC4 sous forme de contrôle continu et d'épreuves ponctuelles.

En ce qui concerne le DC1, deux épreuves ponctuelles sont réalisées et organisées par l'établissement de formation une épreuve terminale est réalisée par la DRJSCS mais organisée par le LPO D'Alembert.

L'ensemble des épreuves sont réalisées et organisées en application du référentiel de certification.

Tableau des domaines de certification

Domaines de Certification	DC 1	DC 2	DC 3	DC 4
Evaluation sur site qualifiant.	Moyenne de toutes les notes obtenues sur ce DC Coefficient 1	Moyenne de toutes les notes obtenues sur ce DC Coefficient 2	Moyenne de toutes les notes obtenues sur ce DC Coefficient 1	Moyenne de toutes les notes obtenues sur ce DC Coefficient 1
Ecrit	<p>Moyenne de deux notes composées de :</p> <p>-Un contrôle continu : note est égale à la moyenne des deux notes de contrôle continu de réflexion sur le positionnement professionnel</p> <p>Coefficient 1</p> <p>-une épreuve de fin de formation, une note de réflexion sur le positionnement professionnel réalisée par la DRJSCS et organisée par l'établissement de formation (durée 2h)</p> <p>Pour cette dernière épreuve une note inférieur ou égale à 5 est éliminatoire</p> <p>Coefficient 1</p>	<p>Elaboration d'un dossier de pratique professionnelle, en lien avec la spécialité choisie</p> <p>Entre 5 et 8 pages organisé par l'établissement de formation</p> <p>Coefficient 1</p>	<p>Présentation d'une étude de situation vécue en stage lors d'un écrit de 2 ou 3 page</p> <p>L'écrit n'est pas évalué</p>	
Oral		<p>Soutenance orale de 30 minutes du dossier de pratique professionnelle</p> <p>Organisée par l'établissement de formation.</p> <p>Coefficient 2</p>	<p>Evaluation orale de 30 minutes d'une étude de situation vécue en stage</p> <p>Si plusieurs sont réalisées seule la meilleure note est retenue</p> <p>Coefficient 1</p>	<p>Exposé d'un projet favorisant l'animation sociale et citoyenne pour une ou des personnes accompagnées, modalités d'expression libres.</p> <p>Le projet est élaboré individuellement ou collectivement</p> <p>Organisé par l'établissement de formation</p> <p>Coefficient 2</p>
Validation	Moyenne des deux notes (écrit et stage) supérieures ou égale à 10	Moyenne de toutes les notes, avec les coefficients, supérieure ou égale à 10	Moyenne de toutes les épreuves supérieure ou égale à 10	Moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10

Certification du DC1 : se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale.

Objectif de l'épreuve :

- 1- **Les épreuves écrites** permettent d'évaluer la manière dont le candidat se positionne en tant que professionnel, prise en considération de son contexte d'intervention et du public accompagné, analyse de son positionnement.
- 2- **L'évaluation pratique** en situation professionnelle permet d'apprécier la capacité du professionnel en formation à prendre en compte le contexte professionnel

Compétences repérées du socle commun

- ✓ Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel
- ✓ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
- ✓ Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne

Compétences repérées par spécialités

- Accompagnant de la vie à domicile
 - Identifier la spécificité du cadre légal, les principaux dispositifs, les réseaux et les acteurs du contexte de l'intervention à domicile.
 - Identifier le besoin de compensation spécifique lié aux situations rencontrées dans le champ de la vie à domicile.
- Accompagnant de la vie en structure collective
 - Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs liés au contexte d'intervention dans une structure.
 - Situer le besoin de compensation spécifique des situations concernées dans le champ d'une structure collective
- Accompagnant à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire
 - Identifier la spécificité du cadre légal et des acteurs et réseaux dans le champ d'activités éducatives, scolaires, périscolaires, de loisirs, de formation ou de vie sociale.
 - Accompagner la personne sans faire obstacle à sa relation avec sa famille, son référent professionnel et ses pairs
 - Identifier le besoin de compensation pouvant exister dans les situations de handicap par rapport aux exigences du cadre de vie
 - Situer l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans son développement, ses apprentissages, ses progrès vers l'autonomie

Modalités de l'épreuve

Epreuve écrite d'une durée de deux heures

Interrogateurs ou correcteurs

Deux interrogateurs : un professionnel et un formateur

Certification du DC2 : Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité.

Objectifs de l'épreuve

- 1- Evaluer au moyen du dossier et de la soutenance qui en est faite par le candidat sa pratique de l'accompagnement des personnes : le dossier de pratique professionnelle

sert de support à l'entretien mené par le jury mais sa qualité littéraire n'est pas évaluée en tant que telle.

- 2- L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à établir une relation d'aide dans les actes de la vie quotidienne.

Compétences repérées du socle commun

- ✓ Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé
- ✓ Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et en développant ses potentialités
- ✓ Prendre soin et veiller au bien être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité
- ✓ Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- ✓ Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien
- ✓ Accompagner la personne dans les activités d'apprentissages pour maintenir ou développer ses capacités et d'éco responsabilité
- ✓ Appliquer les règles de tri sélectif

Compétences repérées par spécialité

- Accompagnant de la vie à domicile

- Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel à des professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur
- Evaluer ce qui relève d'une intervention d'urgence, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée
- Utiliser les outils spécifiques à l'accompagnement à domicile pour aider la personne dans les actes essentiels du quotidien, dans une logique d'accompagnement, voire de suppléance.
- Concourir au bien-être de la personne par les gestes et une communication adaptée
- Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : toilette, alimentation et fonctions d'élimination
- Réaliser son intervention en utilisant les moyens d'accompagnement des actes ordinaires de la vie quotidienne dans les conditions optimales de sécurité
- Participer à des actions de prévention des accidents domestiques
- Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté
- S'appuyer sur des activités inscrites dans le quotidien de la personne pour favoriser la réalisation dans l'accompagnement
- Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur
- Identifier les risques de chute et/ou de trouble de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun

- Accompagnant de la vie en structure collective

- Repérer ses missions et respecter les limites de son intervention pour orienter la personne ou faire appel aux professionnels compétents au regard des protocoles de soins et des procédures d'accompagnement en vigueur
- Evaluer ce qui relève d'une intervention en urgence, immédiate, à court terme, ou d'une vigilance dans la durée
- Utiliser les outils spécifiques de l'accompagnement en structure de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne, dans une logique d'apprentissage, d'éducation, d'accompagnement, voire de suppléance.
- Concourir au bien-être de la personne par les gestes et une communication adaptée ou par des recours à des tiers
- Appliquer les principes et les éléments d'hygiène de base pour la réalisation des interventions de soutien notamment : toilette, alimentation et fonctions d'élimination

- Se référer au protocole thérapeutique et aux consignes d'accompagnement préconisées au sein de la structure
 - Prendre appui sur les décisions prises en équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement en fin de vie
 - Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité
 - Favoriser l'appropriation du cadre de vie de la personne par un aménagement adapté
 - S'appuyer sur les activités et temps clés de la vie quotidienne pour favoriser la relation dans l'accompagnement
 - Reconnaître les signes non verbaux de la douleur
 - Identifier les risques de chute et/ou de trouble de la marche et donner l'alerte nécessaire en temps opportun
 - Mettre en œuvre des méthodes et outils d'accompagnement adaptés pour permettre à la personne de réaliser ses activités
 - Accompagner le développement de l'autonomie de la personne en utilisant les aides techniques et en mettant en œuvre un apprentissage adapté
- **Accompagnant à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire**
- Repérer ses missions et le champ de son intervention : niveau de responsabilité, procédures, modalités
 - Utiliser les outils spécifiques d'accompagnement de la personne dans les actes essentiels, dans une logique éducative : Faire pour, faire avec la personne ou laisser faire .
 - Concourir au bien-être de la personne par les gestes et une communication adaptée ou par des recours à des tiers.
 - Organiser la logistique d'un lieu pour créer les conditions de l'accompagnement éducatif les plus favorables.
 - S'appuyer sur les activités pour favoriser la relation dans l'accompagnement éducatif.
 - Appliquer les principales méthodes et techniques pédagogiques, les mécanismes liés à l'apprentissage et à la motivation pour intervenir en qualité de facilitateur auprès de l'enfant/adolescent.
 - Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adapté.
 - Accompagner la personne en mobilisant les aides techniques et les apprentissages adaptés dans une perspectives d'autonomie ou d'acquisition d'une autonomie même partielle.

Modalités de l'épreuve

Entretien d'une durée de 30 minutes

Site qualifiant et établissement de formation

Interrogateurs ou correcteurs

Deux interrogateurs : un professionnel et un formateur

Certification du DC 3 : coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

Objectifs de l'épreuve

- 3- 1-Evaluer la capacité du candidat à travailler en équipe pluriprofessionnelle dans le cadre d'un projet personnalisé
- 4- 2-L'évaluation pratique en situation professionnelle : capacité du candidat à travailler en équipe et utiliser les différents supports de communication professionnelle. Capacité du candidat à faire le lien entre les éléments recueillis dans l'intervention de proximité et la mise en œuvre du projet personnalisé

Compétences repérées du socle commun

- ✓ Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel
- ✓ Inscrire son travail au sein d'une équipe pluriprofessionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne
- ✓ Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement

Compétences repérées par spécialité

-Accompagnement de la vie à domicile :

- Travailler en s'appuyant sur les principaux dispositifs, avec les acteurs professionnels et réseaux dans le champ de l'action et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents
- Expliciter une intervention professionnelle à domicile et utiliser les différents supports de communication adaptés

-Accompagnement de la vie en structure collective :

- Travailler avec les principaux dispositifs, acteurs professionnels intervenant sur un territoire et/ou des réseaux d'acteurs dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale afin d'orienter la personne vers les acteurs compétents
- Participer à la vie de l'établissement ou du service

-Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :

- Repérer le rôle des acteurs intervenants auprès des publics accompagnés et les modes de communication qui leur seraient adaptés
- Travailler et communiquer en présence d'un professionnel responsable de l'activité à réaliser sans faire écran à sa relation avec la personne et ce professionnel
- Participer, dans son champ de compétences, à l'évaluation du potentiel d'apprentissage de la personne pour proposer des méthodes et outils d'accompagnement adaptés

Modalités de l'épreuve

Epreuve orale d'une durée de 30 minutes

Interrogateurs ou correcteurs

Un formateur du centre de formation

Certification du DC4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Porte sur la participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne. Il a pour objectif, le maintien et le développement de l'autonomie sociale de la personne qui passe par une approche active et citoyenne visant le maintien de l'insertion, en interaction avec les capacités physiques et psychiques et le respect des valeurs

Objectif de l'épreuve :

- 1-Evaluer la capacité du candidat à élaborer un projet favorisant la vie sociale et citoyenne de la personne et à la promouvoir de manière claire
- 2-Evaluer la capacité du candidat à communiquer avec l'environnement de la personne et soutenir l'expression des personnes accompagnées

Compétences repérées du socle commun

- ✓ Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne
- ✓ Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne, et se situer en tant qu'interface

- ✓ Accompagner la personne, dans la mise en œuvre des activités collectives, en suscitant la participation de celle-ci
- ✓ Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement

Compétences repérées par spécialités

-Accompagnement de la vie à domicile

- Prévenir ou contribuer à réduire l'isolement de la personne au regard des conséquences d'une pathologie ou d'un handicap ou d'un mode de vie
- Aider la personne à exprimer ses désirs et ses choix, en utilisant dans des activités d'expression
- Accompagner et soutenir les relations familiales

-Accompagnement de la vie en structure collective

- Repérer ou prévenir l'isolement de la personne au sein d'un collectif et prendre les dispositions adéquates
- Participer à la communication avec la famille en fonction du projet et des missions de l'établissement
- Accompagner les relations familiales
- Proposer des activités de loisirs, sportives et culturelles contribuant au développement des différentes dimensions de la personne accompagnée, tout en tenant compte de ses goûts et de ses envies
- Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement, et/ou développer l'expression de soi
- Evaluer l'apport et les effets de l'activité de groupe
- Préparer les changements dans le groupe et évaluer leurs conséquences
- Aider la personne à valoriser son image auprès des autres et d'elle-même

-Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

- Prévenir le risque d'isolement ou de mise à l'écart et contribuer à l'inclusion de la personne dans son environnement
- Savoir échanger avec la famille dans le respect des attributions du professionnel référent en charge de l'activité éducative dans sa relation avec la famille
- Proposer des activités de loisirs, sportives, culturelles, éducatives, scolaires, périscolaires, de formation ou de vie sociale
- Organiser avec l'équipe pluridisciplinaire des journées de découverte du handicap pour favoriser l'inclusion et la compréhension des autres
- Développer l'expression de soi au travers des activités éducatives proposés

Modalités de l'épreuve

Exposé d'un projet individuel ou de groupe, favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne pour la/les personnes accompagnées, à l'expression libre.

La note tient compte :

- Du processus d'élaboration du projet et de sa réalisation
- De l'implication du candidat dans cette démarche
- De la pertinence du projet au regard du contexte d'intervention et du public accompagné

Les enseignants/formateurs accompagneront les apprenants dans leur choix.

Interrogateurs ou correcteurs

Formateur de l'établissement de formation

PROGRESSION : LA FORMATION AU LYCEE

Dans les quatre domaines de formation, les contenus des différents modules et leur programmation sont susceptibles d'ajustements et d'évolutions pour des raisons de logique pédagogique et en fonction de l'évolution des contextes.

Récapitulatif de la distribution des volumes horaires par domaine de formation et par année incluant la détermination et la certification. La première année, seul l'enseignement du socle commun est dispensé.

	1ère année	2ème année	Totaux
DF1	80 h	52 h + 14 h spécialité.	146 h
DF2	96 h	6,5 h + 63 h spécialité.	165,5 h
DF3	30 h	37,5 h + 28 h spécialité	95,5 h
DF4	56 h	20 h + 42 h spécialité	118 h
Totaux	262 h	263 h	525 h

Chaque domaine de formation comprend :

- ✓ Des apports théoriques,
- ✓ Des apports méthodologiques, destinés à apporter des bases liées aussi bien au domaine de compétences qu'aux travaux demandés dans le cadre de la certification,
- ✓ Du temps de suivi et d'accompagnement formatif, avec pour objectif de permettre au candidat d'être soutenu dans la démarche de l'alternance et d'être guidé dans l'élaboration d'une posture professionnelle.

Les quatre domaines de formation

Domaine de formation 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale

140 heures (socle et spécialité)

Ce domaine de formation est centré sur la connaissance du champ de l'action sociale en tant que professionnel. L'établissement de formation devra transmettre les connaissances et les techniques permettant :

- ❖ De connaître les politiques sociales qui cadrent l'activité des professionnels du champ social de l'emploi et leur évolution
- ❖ De repérer les dispositifs de mise en œuvre de ces politiques et le fonctionnement des divers services notamment de l'Etat y concourant ;
- ❖ D'appréhender la notion d'éthique et de déontologie du travailleur social notamment dans son métier d'accompagnement

Domaine de formation 2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité

161 heures (socle et spécialité)

Ce domaine de formation doit apporter des connaissances sur l'accompagnement au quotidien et dans la proximité de la personne. Il s'agit d'acquérir des connaissances pratiques de base sur les actes de la vie quotidienne (la nourriture, l'hygiène, la relation au corps, l'apprentissage

et la communication qui doivent s'inscrire dans un processus d'intervention comprenant plusieurs phases et plusieurs moments de travail)

Domaine de formation 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés

91 heures (socle et spécialité)

Ce domaine de formation est relatif à la nécessaire coordination de l'accompagnement éducatif et social avec les autres professionnels. Le stagiaire doit posséder les principes du travail en équipe, de l'organisation des réseaux et de la transmission des informations

Domaine de formation 4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

112 heures (socle et spécialité)

Ce domaine de formation porte sur la participation à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne. Il a pour objectif, le maintien et le développement de l'autonomie sociale de la personne qui passe par une approche active et citoyenne visant le maintien de l'insertion, en interaction avec les capacités physiques et psychiques et le respect des valeurs.